

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES BILLETS DONNANT ACCES AUX SECTEURS VISITEURS DES STADES OU SE DEROULENT LES MATCHS DU PSG EN DEPLACEMENT EN LIGUE 1 EN 2008/2009

1. Objet

Toute personne entrant dans le secteur visiteurs d'une enceinte sportive dans laquelle se déroule une rencontre de football de l'équipe première masculine du club du Paris Saint-Germain en déplacement au cours de la saison 2008/2009 en Championnat de France (ci-après « Match ») est réputée avoir pris connaissance et doit se conformer aux dispositions législatives et réglementaires applicables dans les enceintes sportives, notamment les articles L. 332-3 à L. 332-21 du Code du Sport, ainsi qu'aux dispositions des présentes Conditions ainsi qu'aux dispositions du Règlement intérieur du stade visité qui est affiché aux entrées et à l'intérieur du stade.

2. Procédure d'achat du billet

Chaque abonné pour les matchs du PSG au Parc des Princes en 2008/2009 et chaque client identifié par le PSG (c'est-à-dire tout acheteur s'inscrivant ou s'étant déjà inscrit dans la Base Clients du PSG) aura la possibilité, dans la limite des disponibilités allouées au PSG dans le secteur visiteurs, d'acheter un seul et unique billet (ci-après « Billet ») donnant accès à un Match du PSG en déplacement au cours de la saison 2008/2009.

L'achat du Billet sera possible par téléphone au 3275 (0,34 € la minute) et/ou à l'Espace Service du PSG (au Parc des Princes, 24 rue du Commandant Guilbaud - 75016 PARIS, ouvert du lundi au vendredi de 09H30 à 18H30). L'achat du Billet sera également possible pour les abonnés sur le site Internet du PSG (www.psg.fr).

Aucun billet donnant accès au secteur visiteurs ne sera mis en vente le jour du match aux entrées du stade où se déroule un match du PSG en déplacement.

L'achat d'un Billet pour une manifestation sportive et l'accès au Stade sont interdits à toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade en cours de validité au jour du Match.

3. Tarifs

- Tarif Abonné PSG : le prix applicable pour l'achat d'un Billet donnant accès au secteur visiteurs du stade où se déroule un match du PSG en déplacement en Championnat de France est de dix (10) euros pour les abonnés PSG, sous réserve que le prix d'une place en secteur visiteurs soit effectivement supérieur à 10 euros. A défaut, le PSG appliquera le prix demandé par le club visité.

- Tarif Client identifié PSG : le prix applicable pour l'achat d'un Billet donnant accès au secteur visiteurs du stade où se déroule un match du PSG en déplacement en Championnat de France est de treize (13) euros pour les clients identifiés PSG, sous réserve que le prix d'une place en secteur visiteurs soit effectivement égal à 13 euros. A défaut, le PSG appliquera le prix demandé par le club visité.

4. Moyens de paiement

Les moyens de paiement autorisés sont : espèces, chèque, carte bleue, carte DINERS CLUB, carte AMERICAN EXPRESS.

Afin d'assurer la sécurité des paiements effectués en ligne, le site « www.psg.fr » utilise les services de paiement sécurisé SOGENACTIF de la Société Générale et SIPS de la Société ATOS. Ces services intègrent la norme de sécurité SSL. Les données confidentielles (le numéro de carte bancaire à 16 chiffres ainsi que la date d'expiration) sont directement transmises cryptées sur le serveur SIPS sans transiter sur les supports physiques du serveur PSG. Lorsque les coordonnées bancaires sont validées, le gestionnaire de télépaiement sécurisé adresse une demande d'autorisation au réseau carte bancaire. Le gestionnaire de télépaiement délivre un certificat électronique. Pour tout paiement par carte bancaire sur le site « www.psg.fr », le certificat électronique délivré par le gestionnaire de télépaiement vaudra preuve du montant et de la date de la transaction, conformément aux dispositions des articles 1316 et suivants du Code Civil ainsi que les moyens d'archivage électronique mis en place par le PSG. A cet égard, les dates et heure du serveur feront foi entre les parties. Dans tous les cas, la validation de la commande, que le paiement s'effectue par carte bancaire directement sur le site ou par téléphone, vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.

5. Vente à distance

En cas de vente à distance par Internet ou par téléphone, et s'il n'est pas déjà venu retirer son Billet à l'Espace Service du PSG, l'acheteur pourra exercer, conformément aux articles L.121-18 et suivants du Code de la Consommation, son droit de rétractation et résilier son achat par l'envoi d'une lettre recommandée avec AR dans un délai de sept jours à compter de l'achat à distance et ce, avec remboursement des sommes décaissées si la résiliation intervient avant le Match.

6. Procédure de retrait du Billet

Le Billet acheté pourra être, au choix de l'acheteur, soit adressé par voie postale (par lettre recommandée) à l'adresse indiquée lors de l'achat (les frais d'envoi postal étant à la charge de l'acheteur du Billet), soit retiré sur place à l'Espace Service du PSG (au Parc des Princes, 24 rue du Commandant Guilbaud - 75016 PARIS, ouvert du lundi au vendredi de 09H30 à 18H30), sous réserve de la réalisation des conditions préalables suivantes : (1) sur présentation de la carte d'abonnement pour les matchs du PSG au Parc des Princes en 2008/2009 en cours de validité ou sur présentation d'une pièce d'identité, (2) sur présentation du numéro de la transaction et de la carte bancaire utilisée en cas de vente à distance par Internet ou par téléphone, (3) après que l'acheteur se soit fait photographier à l'Espace Service du PSG (sauf pour les abonnés) et (4) après paiement du prix.

Le Billet est strictement personnel. Toute cession, transmission ou revente du Billet est strictement interdite.

7. Accès au stade

Toute personne (quelque que ce soit son âge) doit être munie individuellement d'un Billet pour pouvoir pénétrer dans le secteur visiteurs du stade où se déroule un Match du PSG en déplacement. Tout mineur de moins de 16 ans devra être accompagné et placé sous la responsabilité d'un adulte en possession d'un titre d'accès valide dans la même tribune visiteurs. Aux entrées du secteur visiteurs dudit stade, le porteur du Billet accepte de se soumettre aux palpations de sécurité et à l'inspection visuelle de ses bagages à main effectuées par tout fonctionnaire de police et/ou par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le Préfet, et pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur. Les objets interdits par le Règlement intérieur du Stade seront consignés ou saisis. L'entrée est immédiate, toute sortie du stade sera définitive. Toute personne refusant de se soumettre aux mesures de contrôle et de sécurité se verra refuser l'entrée au Stade. Toute personne ne se conformant pas à la législation relative à la sécurité dans les enceintes sportives, ou aux dispositions des présentes ou du Règlement intérieur du Stade sera expulsée du Stade ou s'en verra refuser l'accès sans qu'elle puisse prétendre à un quelconque remboursement de son Billet. Les sommes déjà versées seront intégralement conservées par le PSG sans préjudice de toute action civile ou pénale qui pourrait être engagée.

Les règlements de certaines compétitions, les exigences de l'organisateur ou des cas de force majeure peuvent exceptionnellement, pour raison de sécurité par exemple, conduire l'organisateur à proposer au porteur du Billet d'occuper momentanément une place de qualité comparable à celle de sa place, sans que la responsabilité de l'organisateur et/ou du PSG ne puisse être engagée.

8. Perte ou vol du Billet - Interruption de la rencontre

Le Billet ne peuvent être ni repris, ni échangé y compris en cas de perte, vol ou destruction. Aucun duplicata ne sera émis. Si un Match prévu est interrompu ou définitivement annulé, l'organisateur et/ou le PSG informeront par tout moyen à leur disposition (par voie de presse, Internet ou autre support de communication) les titulaires de Billet des modalités à suivre. L'organisateur pourra, dans certaines circonstances, être conduit à modifier la date et/ou l'horaire et/ou le lieu et/ou le programme et/ou la distribution du Match au regard des contraintes extérieures. Le Public sera informé par tout moyen, et notamment par voie de presse, de ces modifications et ce, dans les meilleurs délais. Ces modifications ne donneront lieu à aucun échange, ni à aucun remboursement de quelque nature que ce soit, le Billet reste valable pour le Match.

9. Vidéo surveillance

Le Public est informé que, pour assurer sa sécurité, le Stade visité peut être équipé d'un système de vidéo surveillance, placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire, dont les images sont susceptibles d'être exploitées à des fins judiciaires. Un droit d'accès est prévu conformément à l'article 10 V de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 modifiée et au décret et n°96-926 du 17 octobre 1996.

10. Loi informatique et Libertés

L'acheteur d'un Billet donnant accès secteur visiteurs d'un stade où se déroule un Match du PSG en déplacement garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle et s'engage à informer spontanément le PSG de tout changement pouvant s'y produire avant le Match. Le PSG s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles ainsi confiées par le souscripteur dans le respect des dispositions de la loi n°78-10 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifiée et ce uniquement pour l'organisation et la gestion du match concerné et afin de tenir l'acheteur informé de l'actualité du PSG et de lui faire bénéficier en priorité d'offres de billetterie ou de services du PSG. Le souscripteur est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de suppression conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 précitée. Pour exercer ce droit, il lui suffit d'adresser une requête par Internet : psg@psg.tm.fr ou par courrier à l'adresse suivante : PSG - Service Billetterie/Abonnement - 24, rue du Commandant Guilbaud - 75016 PARIS, et le PSG s'engage à traiter la demande dans les sept jours ouvrés.

11. Litige

Tout litige relatif à l'achat ou l'utilisation d'un Billet devra être porté à la connaissance du PSG par lettre recommandée à l'adresse suivante : PSG - Service Billetterie/Abonnement - 24 rue du Commandant Guilbaud - 75016 PARIS.

Paris, le 1^{er} septembre 2008